

CONTACTS PRESSE

IGN

Sophie Couturier
01 43 98 83 05
06 85 31 34 90
sophie.couturier@ign.fr

Corinne Waechter
01 43 98 83 12
06 45 37 45 73
corinne.waechter@ign.fr

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Sabrina Rue
01 49 56 60 67
06 03 34 29 87
sabrina.rue@val-de-marne.gouv.fr

L'IGN signe ses huit premiers contrats « Emplois d'Avenir »

Le mercredi 10 décembre 2014 à l'Institut national de l'information géographique et forestière à Saint-Mandé, Thierry Leleu, Préfet du Val-de-Marne, Daniel Bursaux, Directeur général de l'IGN, et Nora Saint-Gal, Présidente de la Mission locale des villes du nord du bois, se sont réunis pour la signature officielle des premiers contrats Emplois d'Avenir de l'IGN s'inscrivant dans le cadre de la production de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), en présence de Laurence Abeille, Députée de la 6^{ème} circonscription du Val-de-Marne, Patrick Beaudouin, Maire de Saint-Mandé, Laurent Lafon, Maire de Vincennes, et des huit jeunes recrutés.

Le préfet du Val-de-Marne a tenu à saluer l'action de l'IGN en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes avec la création des huit premiers contrats Emplois d'Avenir de l'IGN et a souligné le rôle essentiel du service public dans la réussite de ce type d'opération.

Sélectionnés par la Mission locale pour l'emploi des villes du nord du bois (Fontenay, Saint Mandé, Vincennes), les huit jeunes retenus pour intégrer l'IGN ont majoritairement suivi un cursus technique. Recrutés à partir du 1^{er} février 2015 dans le cadre de la production de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), ils recevront préalablement une formation aux métiers d'opérateur de production, de traitement d'information géographique et de données cadastrales, dispensée conjointement par le service de production de l'IGN et par l'école de l'IGN, l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) de Marne-la-Vallée. À la fin de leur contrat, les huit jeunes seront orientés vers les entreprises partenaires qui font partie du réseau de l'IGN et de l'ENSG. Tout au long du processus, le réseau des missions locales assurera le suivi du parcours professionnel entrepris.

À propos de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) :

Ainsi que le stipule la convention signée le 22 mai 2014 par la direction générale des finances publiques (DGFiP), le ministère de l'écologie et le ministère du logement et de l'égalité des territoires, la RPCU doit devenir, à terme, le nouveau plan cadastral français et mettre ainsi fin à la coexistence des deux représentations du cadastre, celle de la DGFiP et celle de l'IGN.



À propos de l'IGN

L'IGN a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.